

## **DEPARTEMENT de la HAUTE-VIENNE**

### **LE PREFET DE LA HAUTE-VIENNE**

### **LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **LE MAIRE DE LIMOGES**

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la Voirie Routière ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la Signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié par les arrêtés subséquents relatifs à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
- Vu l'arrêté n°2024-297 du 1<sup>er</sup> juillet 2024, portant délégation permanente de signature au Directeur général des services et aux responsables des services départementaux ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2013-1181 du 17 décembre 2013 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- Vu le décret du 13 juillet 2023, portant nomination de M. François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne ;
- VU l'arrêté de M. François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne, en date du 5 décembre 2023, portant délégation de signature à M. Philippe FAUCHET en matière de gestion et conservation du domaine routier national et exploitation des routes nationales ;
- VU l'arrêté n° 2024-87-01 en date du 13/05/2024 du Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest donnant subdélégation de signature aux agents placés sous son autorité ;
- Vu la demande en date du 1<sup>er</sup> août 2024, par laquelle M. Abdel ZAHNOUNE représentant l'entreprise SARL AZTP, pour le compte de la C.U.L.M., sollicite une restriction de circulation pour réaliser des travaux de réparation des boucles de comptage sur la R.D.250 ;
- CONSIDERANT que les travaux de réparation du réseau de comptage effectués de nuit par l'entreprise AZTP sur la R.D.250 du P.R.1+464 à 2+448, dans les deux sens de circulation pour le compte de la C.U.L.M., nécessitent pour des raisons techniques et de sécurité, de dévier la circulation des véhicules une nuit dans la période du 07 au 09 août 2024, sur le territoire de la commune de LIMOGES, hors agglomération.

**ARRETEMENT**

**Article 1 :** A l'occasion des travaux de réparation des boucles de comptage effectués de nuit par l'entreprise SARL AZTP, la circulation des véhicules est interrompue, dans les 2 sens de 20h30 à 06h00 une nuit dans la période du 07 au 09 août 2024 sur la R.D.250 avenue Jean Monet du P.R.1+464 à 2+448, sur le territoire de la commune de LIMOGES, hors agglomération.

Les bretelles d'entrée, côtés Nord et Sud de l'échangeur n° 31 de l'Autoroute A20, sens Paris-Provence, sont également fermées une nuit.

Pendant la durée de cette interruption, la circulation est déviée par :

**Direction ESTER-ZI Nord:**

- RD250 du PR 1+464 à la RD142 PR 0+000 ;
- RD142 rue de Fougères du PR 0+000 (intersection des RD 250 et 142) au PR 4+885 avenue de Beaubreuil ;
- Avenue de Beaubreuil de la RD142 à l'avenue Louis de Broglie ;
- Avenue Louis de Broglie de l'avenue de Beaubreuil à la rue Philippe Lebon ;
- Rue Philippe Lebon de l'avenue Louis de Broglie jusqu'à la rue Auguste Comte ;
- Rue Auguste Comte de la rue Philippe Lebon jusqu'à la rue Henri Giffard ;
- Rue Henri Giffard de la rue Auguste Comte jusqu'à l'avenue Louis Armand ;
- Avenue Louis Armand de la rue Henri Giffard jusqu'au carrefour de l'Europe ;

**Direction ZI Nord-ESTER :**

- Même déviation, sens inverse ;

**Direction A20 sens Paris – Toulouse en provenance d'ESTER:**

- RD250 du PR 1+464 à la RD142 PR 0+000 ;
- RD142 rue de Fougères du PR 0+000 (intersection des RD 250 et 142) au PR 4+885 avenue de Beaubreuil ;
- Avenue de Beaubreuil de la RD142 à l'avenue Louis de Broglie ;
- Avenue Louis de Broglie de l'avenue de Beaubreuil jusqu'au giratoire ;
- Du giratoire avenue de Broglie dans l'autre sens jusqu'à la bretelle d'entrée de l'échangeur n° 29.
- Bretelle d'entrée de l'échangeur n° 29, sens Paris Province.

**Direction A20 sens Paris – Toulouse en provenance de la ZI Nord:**

- Du giratoire de l'Europe à Avenue Louis Armand ;
- Rue Henri Giffard ;
- Rue Auguste Comte ;
- Rue Philippe Lebon ;
- Avenue Louis de Broglie ;
- Bretelle d'entrée de l'échangeur n°29, sens Paris Province.

**Article 2 :** Les accès riverains, la circulation des services de secours, des transports ou services publics, ainsi que la collecte des ordures ménagères sont maintenus jusqu'au droit du chantier.

**Article 3 :** La signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1<sup>er</sup> et notamment le fléchage des déviations, est mise en place, surveillée, entretenue et déposée par les soins et aux frais de l'entreprise SARL AZTP, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire).

**Article 4 :**

- M. le Directeur du Pôle Patrimoine départemental et mobilités,
- M. le Directeur de la Maison du Département de Nantiat,
- M. le Responsable de l'antenne technique Limoges-Catroux

sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- Madame la Directrice de cabinet du Préfet de la Haute-Vienne,
- M. le Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne,

- M. le Directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest,
- M. le Directeur départemental de la sécurité publique,
- M. le Chef du Service Transports – Région Nouvelle Aquitaine,
- M. le Président du Syndicat des transports routiers,
- M. le Président de la communauté urbaine Limoges Métropole,
- M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Vienne,
- M. le Chef du SAMU 87,
- M. le Maire de la commune de LIMOGES,
- M. Abdel ZAHNOUNE Entreprise SARL AZTP – ZA Jean Monnet – 87920 Condat sur Vienne - Tél : 05.55.77.69.19 – mail : [az.tp@orange.fr](mailto:az.tp@orange.fr)

A Limoges, le 02 AOUT 2024  
 Le Préfet  
 P/le Préfet, et par délégation  
 Le Directeur interdépartemental  
 des Routes Centre-Ouest,

Le Chef du Service  
 des Politiques et Techniques

Christophe RELIER

A Limoges, le 02 AOUT 2024  
 Pour le Président du Conseil départemental  
 et par délégation,  
 Le Directeur de la MDD de Nantiat,

Olivier MERY

A Limoges, le 02 AOUT 2024

Pour le Maire  
 Le Directeur du Domaine Public  
 Le Maire

YVES VERMUSE